



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt et un, le deux février, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 26/01/2021

Compte-rendu affiché le 03/02/21

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Ahlame TABBOUBI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Marine BOISSIER ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION ; Anissa HIDRI

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Roger MAJDALANI a donné procuration à Jérôme MOROGE
Marcel GOLBERY a donné procuration à Patrice LANGIN
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Anne DEMOND a donné procuration à Dominique LARGE
Max SEBASTIEN a donné procuration à Dominique LARGE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Ahlame TABBOUBI
Lionel RUFIN a donné procuration à Eliane CHAPON
Nora BELATTAR a donné procuration à Eliane CHAPON
Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE
Marjorie MERCIER a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE
Maryse MICHAUD a donné procuration à Patrice LANGIN

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marine BOUTIER
Alain DONJON a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Oihiba DRIDI a donné procuration à Marion LECLERE
Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue un élément essentiel dans l'action menée par la ville en matière sociale : personnes fragiles, personnes âgées, développement des liens intergénérationnels, de la solidarité et de la citoyenneté....

L'article R123-25 du code de l'action sociale prévoit que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre les subventions versées par ses partenaires privés ou publics. A ce titre, le CCAS reçoit chaque année une subvention de la ville afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et, le cas échéant, son budget d'investissement.

Il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser dans une convention la nature des liens existant entre le CCAS et la ville. Cette convention-cadre a pour objectif d'acter, au-delà des missions dévolues par la réglementation, celles que la ville confie au CCAS ainsi que les différents concours qu'elle peut lui apporter ou que le CCAS peut, à l'inverse, apporter à la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 1 sans participation

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre avec le Centre Communal d'Action Sociale et tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210202-VILLE_2021DL006-DE

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 03/02/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE
 Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique LARGE
 Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
 Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
 Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

Date de l'acte et nature De l'opération	Nom et adresse De la partie intéressée
<p><u>12 mars 2021 :</u></p> <p>Constitution du Maire comme partie civile dans le litige opposant la Commune à Messieurs Bastianini</p> <p>(décision 2021-17) Visée par la Préfecture le 16/03/2021</p>	<p>VEILLE JURIDIQUE</p>
<p><u>16 février 2021 :</u></p> <p>Convention entre la commune et LMH pour implanter un mât de vidéo surveillance sur la parcelle AL557.</p> <p>(décision 2021-16) Visée par la Préfecture le 18/02/2021</p>	<p>MARCHÉS PUBLICS</p>
<p><u>16 février 2021 :</u></p> <p>Convention de mise à disposition du complexe sportif Canopée entre la Commune et la structure</p>	<p>VIE ASSOCIATIVE</p>

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL016-DE

<p>de formation BOREALE FORMATION</p> <p>(décision 2021-15) Visée par la Préfecture le 25/02/2021 12 février 2021 :</p>	
<p>Bail entre l'Association Immobilière de Pierre-Bénite et la Commune pour 6 ans pour les locaux de la MJC situés au 135 Rue Ampère</p> <p>(décision 2021-14) Visée par la Préfecture le 15/02/2021 12 janvier 2021 :</p> <p>Convention d'occupation entre la commune et l'association USMPB Football</p>	VEILLE JURIDIQUE
<p>(décision 2021-01) Visée par la Préfecture le 25/02/2021 12 février 2021 :</p> <p>Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes des droits de place</p>	FINANCES
<p>(décision 2021-13) Visée par la Préfecture le 17/03/2021 03 février 2021 :</p> <p>Nomination d'un mandataire temporaire pour la régie d'avances et de recettes affaires générales</p>	FINANCES
<p>(décision 2021-10) Visée par la Préfecture le 17/03/2021 18 janvier 2021 :</p> <p>Constitution du Maire comme partie civile dans le litige opposant la commune à C.Deleuze</p>	DIRECTION GENERALE
<p>(décision 2021-8) Visée par la Préfecture le 18/01/2021 12 janvier 2021 :</p> <p>Nomination d'un régisseur pour la régie de la médiathèque</p>	FINANCES
<p>(décision 2021-07) Visée par la Préfecture le 19/03/2021 12 janvier 2021 :</p>	

<p>Modification de la régie de recettes de la médiathèque</p> <p>(décision 2021-06) Visée par la Préfecture le 19/03/2021</p> <p>12 janvier 2021 :</p>	FINANCES
<p>Fixation des tarifs de location salles municipales 2021</p> <p>(décision 2021-05) Visée par la Préfecture le 19/01/2021</p> <p>12 janvier 2021 :</p>	VIE ASSOCIATIVE
<p>Convention d'occupation entre la commune et l'association OCPB Football</p> <p>(décision 2021-02) Visée par la Préfecture le 19/01/2021</p> <p>12 janvier 2021 :</p>	VIE ASSOCIATIVE
<p>Convention d'occupation entre la commune et l'association USMPB Football</p> <p>(décision 2021-01) Visée par la Préfecture le 25/02/2021</p> <p>11 septembre 2020 :</p>	VIE ASSOCIATIVE
<p>Convention de mise à disposition du Patio pour la réception des matchs de la N2 de basket LYONSO</p> <p>(décision 2020-52) Visée par la Préfecture le 11/09/2020</p> <p>10 septembre 2020 :</p>	VIE ASSOCIATIVE
<p>Suppression de la régie de recettes boissons au Foyer Ambroise Croizat</p> <p>(décision 2020-51) Visée par la Préfecture le 25/01/2021</p> <p>30 juillet 2020 :</p>	FINANCES
<p>Nomination d'un régisseur titulaire et nomination d'un régisseur suppléant de la régie de recettes des droits de place</p> <p>(décision 2020-45) Visée par la Préfecture le 25/01/2021</p>	FINANCES

<u>17/04/2020 :</u> Ouverture de crédits complémentaires au budget annexe (décision 2020-28) Visée par la Préfecture le 20/01/2021	FINANCES
<u>17/04/2020 :</u> Subventions aux associations 2020 - modalités exceptionnelles de versement (décision 2020-27) Visée par la Préfecture le 20/01/2021	FINANCES
<u>28/02/2020 :</u> Nomination d'un mandataire suppléant de la régie de recettes des droits de place (décision 2020-16) Visée par la Préfecture 25/01/2021	FINANCES
<u>17/02/2020 :</u> Nomination d'un régisseur mandataire de la régie de recettes cinéma au service culturel (décision 2020-09) Visée par la préfecture le 25/01/2021	FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 32 sans participation

PREND ACTE des actes de gestion

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL016-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Pierre-Bénite, le 07/04/2021

Le maire,



Jerôme MOROGE



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL017-DE

DEPARTEMENT DE LYON
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : AVIS RELATIF AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE SECTION DE LA VIARHÔNA ENTRE LES COMMUNES DE PIERRE-BÉNITE ET GIVORS.

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE
Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique LARGE
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

La Mairie est appelée à rendre son avis sur le projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna entre les communes de Pierre-Bénite et Givors.

Comme vous le savez, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage en faveur du tourisme à vélo, dont l'essor contribue à véhiculer une image dynamique et responsable de son territoire, fortifie son identité et son attractivité internationale.

Pour cela, elle peut s'appuyer sur une palette de paysages variés et uniques.

En effet, la zone géographique du projet dispose d'une trentaine de points d'intérêt susceptibles de participer à des thématiques de découverte, en particulier :

- le patrimoine naturel : le fleuve Rhône et ses abords accueillent une biodiversité remarquable dans le secteur géré par le SMIRIL ;
- l'histoire industrielle du site : des paysages, traditions et savoir-faire à découvrir ;
- le patrimoine bâti et architectural varié : châteaux, chapelles, rotonde, Cité des étoiles... ;
- les parcs et jardins remarquables, accessibles au public, parcours à obstacles à Vernaison ;
- le patrimoine ferroviaire à Givors : dispensaire SNCF, rotonde... ;
- la vigne et l'arboriculture.

La ViaRhôna est une véloroute voie verte, c'est-à-dire un itinéraire :

- à moyenne et longue distance qui relie les régions en empruntant tous types de voies, y compris partagées avec les véhicules motorisés si elles sont sécurisées,
- réservé aux déplacements non motorisés des cyclistes, rollers, piétons et personnes à mobilité réduite (faible déclivité),
- qui doit répondre aux caractéristiques de continuité, d'entretien et de sécurité,
- dont le balisage est un jalonnement dédié et uniforme,
- qui offre des services à des étapes-clés, ce qui le rend incitatif.

L'itinéraire ViaRhôna Euro Vélo 17 est un des six itinéraires d'intérêt régional ciblés par la délibération de la Région Auvergne Rhône Alpes du 29 juin 2017. Plus précisément, la section d'itinéraire entre Givors et le Pont Raymond Barre à Lyon constitue une des dernières sections à aménager de cet itinéraire.

La ViaRhôna Euro Vélo 17 reliera, à terme, le Lac Léman à la Méditerranée. Elle emprunte un axe qui longe le Rhône, en passant par les villes de Genève, Lyon, Vienne, Valence, Orange, Avignon et Arles.

Véritable maillon manquant, le tronçon à l'aval de Lyon reste pour l'instant non aménagé et les linéaires provisoires demeurent décriés par les usagers, tandis que l'outil de valorisation du tracé propose encore aux itinérants de prendre le train jusqu'à Vienne.

Dans ce contexte, la Région Auvergne Rhône Alpes a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de la section entre Pierre-Bénite et Givors, sachant qu'actuellement, il n'est pas possible de relier Pierre-Bénite à Loire-sur-Rhône, en rive droite du Rhône, de manière confortable.

Une continuité d'itinéraire préexiste par des chemins avec des caractéristiques hétérogènes : chemin étroit pour les piétons ou VTT, chemin plus large pour les véhicules d'entretien ou les véhicules agricoles, chemins balisés ou non, chemins revêtus, chemin privé, chemin public, etc.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2017 afin de déterminer l'implantation du parcours en rive gauche ou rive droite du Rhône sur la totalité des 27 km du tracé (entre le pont Raymond barre à Lyon et Givors). Puis en 2018, une étude préliminaire (ETP) a permis de définir plus précisément le tracé de la section entre Pierre-Bénite et Givors. Enfin, en 2019 une étude d'avant projet (AVP) a été réalisée sur les sections urbaines portant sur une première phase de travaux.

La section concernée par la présente opération représente un linéaire d'environ 18 km situé en zone urbaine, naturelle ou périurbaine. L'itinéraire proposé emprunte des emprises essentiellement publiques (domaine communautaire de la métropole de Lyon, VNF ou communal).

Intérêt du projet

Le projet propose de répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité touristique via le tourisme à vélo :
- Favoriser le développement économique
- Développer les mobilités actives

Le projet présente un intérêt public :

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques :

- en proposant un itinéraire modes doux en dehors de la circulation routière, via un itinéraire aménagé, homogène et sécurisé ;
- en proposant un itinéraire accessible à tout type d'usagers : pour les liaisons domicile-travail, pour les loisirs et pour les trajets longue distance ;

- dans l'intérêt de l'environnement :

- en utilisant des chemins existants ou des voies existantes, afin de préserver le milieu naturel dans lequel le projet s'insère ;
- en participant au développement du réseau cyclable et au développement des mobilités alternatives avec la création d'aire d'accueil. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET) a pour objectif de « Développer les itinéraires cyclables structurants le long des grands cours d'eau ». Il a inscrit l'itinéraire ViaRhôna dans son schéma, identifiée comme « un formidable enjeu pour l'attractivité touristique et la qualité de vie dans la région ».

- dans l'intérêt social et économique :

- en proposant un itinéraire ouvert à toutes les populations ;
- en proposant des aires d'accueil disposant de quelques services (fontaine, station de gonflage, petite restauration) ;
- en créant un lien entre les équipements publics des villes traversées : jardin public de Vernaison, parc de Grigny ;
- en proposant un itinéraire sécurisé pour les mouvements pendulaires.

- en améliorant une situation insatisfaisante :

- actuellement, l'itinéraire ViaRhôna sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes est interrompu dans la traversée de Lyon entre le

pont Raymond Barre et Givors. Cette absence de continuité nuit aux usagers longue distance et ne permet pas aux territoires traversés de mettre en valeur leurs atouts touristiques, en matérialisant un véritable itinéraire de Véloroute voie verte comprenant une largeur de chaussée régulière, un profil en long adapté à tout type de pratique, jalonné par une signalétique adaptée.

Tracé

Ce projet de véloroute voie verte a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude Inddigo, en 2017. Cette étude a permis la définition d'un itinéraire en rive droite (tracé matérialisé en rouge sur la carte ci-jointe) et de retenir des principes d'aménagement par tronçon. Elle a porté sur la totalité du tracé entre Lyon (pont Raymond Barre) et Givors.

Le tracé, validé avec les partenaires du projet le 18/01/2018, fait 27 km et traverse 8 communes de la Métropole (Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Vernaison, Grigny et Givors). Il est totalement localisé sur la rive droite du Rhône. Cette décision a été prise notamment en raison de sa faisabilité, son montant, et les possibilités d'exploitation ultérieures de l'ouvrage.

Le tracé entre Pierre-Bénite (échangeur de l'A450) et Givors (liaison avec le tracé existant à Loire-sur-Rhône) est le suivant :

■ **Séquence 1 - Chemin du barrage et aire d'accueil Nord** : l'itinéraire débute au niveau de l'échangeur de l'A450 à partir du giratoire réaménagé de la DREAL, il passe le long du barrage de Pierre-Bénite et continue sur le chemin du barrage en longeant successivement la station d'épuration métropolitaine de Pierre-Bénite et l'entreprise JTEKT.

■ **Séquence 2 - SMIRIL Tronçon Nord** : l'itinéraire se poursuit à l'entrée du SMIRIL sur le chemin forestier de la fin du chemin du barrage jusqu'à la rue de la Halte puis emprunte le chemin de l'île Tabard jusqu'à la limite communale avec Vernaison.

■ **Séquence 3 - Aire d'accueil centrale** : à l'entrée de Vernaison, l'itinéraire vient longer les équipements sportifs et se raccorder à l'implantation de la future aire d'accueil proche du bassin de joute, en passant sous le pont actuel.

■ **Séquence 4 - SMIRIL Tronçon Sud** : L'itinéraire prévoit ensuite le maintien du passage surélevé au niveau de la voie ferrée très étroite avec nécessité sur un certain linéaire de réaliser un encorbellement pour élargir l'emprise et s'écarter des ouvrages ferroviaires.

■ **Séquence 5 - Liaison Grigny - Givors** : une fois le bâtiment du SMIRIL atteint, le tracé est constitué d'une zone de rencontre longeant la voie ferrée, puis la traversée du Parc de Grigny. Il longe ensuite l'entreprise

KP1. Une fois la RD315 traversée, l'aménagement prévoit la création d'une voie verte sur le trottoir élargi de la voirie côté nord.

■ **Séquence 6 - Givors centre** : la solution de l'étude de faisabilité préconisait deux tracés possibles à travers un îlot immobilier du quartier de Givors canal occupé par des entreprises, des services techniques de la métropole ou un ensemble scolaire. Cet itinéraire reprend ensuite la rue Pétetin jusqu'à la promenade Maurice Thorez. Cet itinéraire reprend ainsi la rue Victor Hugo, puis l'avenue Maréchal Leclerc.

■ **Séquence 7 - Givors Sud Aire d'accueil Sud** : une fois la promenade Maurice Thorez traversée, l'insertion de la ViaRhôna prévue en voie verte sur les quais Georges Levy et Rosenberg est maintenue avec pour attention particulière le retour sur l'état phytosanitaire des sujets existants sur ces quais. Une fois que la RD se détache du Rhône, la voie verte est maintenue sur le chemin de halage. Le tracé prévoit ensuite de rejoindre le chemin de la Lône.

En application de l'article R. 122-5 II 5e du Code de l'Environnement, les raisons justifiant le tracé vis-à-vis de l'environnement et la santé humaine sont :

- l'attractivité des territoires des communes, avec les potentiels touristiques et les équipements existants ;
- le positionnement de la voie verte - véloroute en lien avec la sécurité des déplacements, les fonctions et les usages visés (loisirs, détente et tourisme), tout en délimitant et structurant les lieux et les pratiques sportives ;
- la disponibilité des différentes infrastructures (chemins, routes, ponts...) et d'un maximum de foncier ;
- la préservation de l'espace de mobilité du Rhône et des environnements sensibles traversés, notamment en utilisant en grande majorité des chemins existants.

A ce stade des études, la réalisation du projet est prévue en deux phases :

- Une première phase qui correspond à l'aménagement de sections urbaines du projet, en dehors de toutes zones naturelles sensibles (zones humides, zones naturelles) et donc sans impact sur ces milieux.

- Une seconde phase qui correspond à l'aménagement des sections naturelles du projet, et qui nécessiteront l'obtention d'autorisations environnementales avant tout démarrage des travaux.

Périmètre de protection du milieu naturel

Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est présent au droit de l'itinéraire de la ViaRhôna.

Le site Natura 2000 le plus proche est situé à près de 10 km au Nord Est de la zone d'étude. Il s'agit du site ZPS FR8201785 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage ».

Arrêté Préfectoral de Protection Biotope

L'itinéraire intersecte l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de l'île de la Table Ronde pris le 21/05/1991, qui a pour but de préserver notamment le Castor et des espèces avicoles migratoires. L'arrêté fixe un certain nombre de règles à respecter mais interdit certaines activités ou constructions.

Les pistes cyclables sont autorisées mais les constructions et les déchets sont interdits.

Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique

Le projet intercepte une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II, toutes 2 situées dans la vallée du Rhône.

Dans le détail, les caractéristiques de ces espaces non réglementés sont les suivantes :

■ ZNIEFF de type I « Vieux Rhône entre Pierre Bénite et Grigny » (FR 820030245) : Cette vaste zone couvre l'ensemble du lit naturel du Rhône entre le barrage de Pierre-Bénite, au nord, et la pointe sud de l'île de la Table ronde, en face de Grigny situé en rive droite du fleuve. Il s'agit d'un ensemble fluvial complexe constitué du lit mineur du fleuve et de l'ensemble des îles créées, au cours des siècles, par la dynamique naturelle du fleuve. Son intérêt écologique repose largement sur l'existence d'une mosaïque d'habitats naturels, des grèves à la forêt alluviale. L'augmentation du débit réservé transitant dans cette section du fleuve a permis une amélioration sensible de la qualité du lit mineur. La richesse des milieux naturels se traduit par la présence d'espèces végétales et animales remarquables.

■ ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales » (FR 820000351) : Cette vaste zone dans laquelle on retrouve la ZNIEFF de type I précédemment décrite présente un intérêt car elle délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône, ses annexes fluviales ou lônes et les brotteaux installés sur les basses terrasses alluviales et son champ naturel d'inondation. Les populations présentes sont piscicoles mais aussi entomologistes, mammalogiques, et avifaunistiques.

L'itinéraire s'intègre presque entièrement dans cette zone.

■ ZNIEFF de type II « Ensemble des vallons du Pilat rhodanien » (FR820004947) : Cette zone est formée par le versant le plus chaud et le plus ensoleillé du massif du Pilat sui d'étage de 150 à 500 m d'altitude. Ses coteaux dégringolant vers le Rhône sont couverts de vignes et de vergers. Dans le Pélussinois au paysage de polyculture au parcellaire morcelé, l'économie rurale est dominée par l'élevage des chèvres, mais surtout par la production fruitière. Il conserve un patrimoine naturel très original, avec des types d'habitats intéressants (landes à Genêt purgatif...) et une flore marquée par des influences diverses : issue du Massif Central (Doradille du Forez), méridionale (Achillée tomenteuse, Ciste à feuilles de sauge, Liseron des Monts Cantabriques), voire atlantique (Millepertuis androsèmes) ... Cette flore compte par ailleurs quelques remarquables messicoles

comme la Nielle des blés. La faune, très diversifiée, manifeste notamment des influences méditerranéennes très nettes. La zone d'aménagement intersecte cette ZNIEFF sur la commune de Givors.

Espace naturel sensible

Le projet intersecte un espace naturel sensible (ENS), également situé dans la vallée du Rhône, dénommé « Iles et îlons du Rhône aval ». Cet espace de 700 ha est géré par le SMIRIL et accueille une diversité d'espèces dont 63 espèces nicheuses d'oiseaux, 31 espèces de poissons, 8 espèces d'amphibiens (grenouilles, crapauds...), 28 espèces de libellules. La gestion du site se donne comme objectif de préserver les milieux naturels, restaurer le système fluvial et gérer/diversifier les milieux (gestion des boisements, entretien du fleuve et des berges). La traversée de cette zone par le projet est assez similaire à celle de la ZNIEFF de type I hormis au droit de Vernaison où il n'y a pas les 600m d'interruption.

Risques majeurs

Le projet est concerné par deux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) :

- le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la vallée de la chimie, approuvé le 19 octobre 2016 ;
- le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement TOTAL à Givors, approuvé le 24 octobre 2013.

Ce type de plan a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir dans les installations des établissements concernés et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publique.

Le projet intercepte plusieurs sous-zones de chacun des PPRT :

- des zones bleues sur lesquelles un maintien voire une augmentation de la population exposée est acceptable,

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL017-DE

- des zones vertes sur lesquelles tous les projets sont autorisés,
- des zones grisées qui couvrent l'ensemble de l'établissement à l'origine du risque.

Le projet de création d'une véloroute est interdite dans toutes les zones rouge. Cette interdiction a été une contrainte pour le projet qui a dû être modifié au droit de Givors pour éviter de traverser ces périmètres.

Le tracé ayant été travaillé de façon à respecter favorablement les contraintes exposées ci-dessus, il est proposé de rendre un avis favorable sur ce projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna entre les communes de Pierre-Bénite et Givors..

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour,

et 0 contre

et 4 abstentions

et 0 sans participation

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna entre les communes de Pierre-Bénite et Givors.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - DÉBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU RLP MÉTROPOLITAIN

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Sandrine COMTE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE
Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique LARGE
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le code de l'environnement définit une réglementation nationale applicable à l'affichage extérieur, c'est-à-dire aux dispositifs de publicité, aux enseignes et aux préenseignes, et permet à un règlement local d'adapter certaines de ces dispositions à la situation et aux enjeux locaux.

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 a modifié substantiellement le régime de l'affichage extérieur et particulièrement celui des RLP : la procédure d'élaboration est décentralisée et cette compétence est transférée à la Métropole (article L 581-14 du code de l'environnement).

Actuellement, il n'existe pas de RLP métropolitain, mais 42 communes du territoire de la Métropole disposent d'un RLP communal. Les 17 autres communes ne disposent pas de RLP local et leur territoire est, par conséquent, soumis au règlement national de publicité défini par le code de l'environnement.

Pour harmoniser les règles en matière d'affichage extérieur au sein de l'aire métropolitaine, il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure d'élaboration d'un RLP métropolitain.

I- Procédure

Par délibération du Conseil n° 2017-2521 du 15 décembre 2017, la Métropole a prescrit l'élaboration du RLP sur le territoire de la

Métropole, a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de la concertation publique.

L'article L 581-14-1 du code de l'environnement dispose que "*le règlement local de publicité est élaboré, révisé ou modifié conformément aux procédures d'élaboration de révision ou de modification des plans locaux d'urbanisme définies au titre V du livre 1er du code de l'urbanisme (etc.)*".

La procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) prévoit qu'un débat "sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)" doit être organisé au sein de l'organe délibérant de la Métropole et au sein des conseils municipaux et d'arrondissement des communes situées sur le territoire de la Métropole. Le RLP ne comporte pas de PADD, mais le rapport de présentation du RLP doit définir les orientations et les objectifs en matière d'affichage extérieur, ce qui correspond aux mêmes éléments figurant dans un PADD de PLU. Il est donc cohérent d'organiser, même en l'absence formelle de PADD, un débat sur les orientations générales de RLP au sein des organes délibérants de la Métropole, des communes et des arrondissements.

II- Débat sans vote sur les orientations du projet de RLP

Il a été procédé à un débat sur les orientations du projet de RLP lors de la séance du Conseil de la Métropole du 25 juin 2018.

Il est souhaité aujourd'hui de renforcer ces orientations pour permettre au RLP d'agir plus fortement dans les domaines de la protection du cadre de vie métropolitain.

Ces orientations sont organisées autour des 3 grands objectifs adoptés par le Conseil de la Métropole lors de sa séance du 15 décembre 2017 :

- garantir un cadre de vie de qualité,
- développer l'attractivité métropolitaine,
- développer l'efficience des outils à la disposition des collectivités.

Elles sont aujourd'hui soumises, conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme et à l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, à un débat au sein des conseils municipaux et

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL018-DE

d'arrondissements des communes situées sur le territoire de la Métropole ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 32 sans participation

PREND ACTE, après en avoir débattu, des orientations générales du Règlement Local de Publicité de la Métropole.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Pierre-Bénite, le 07/04/2021

Le maire,



Jérôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA HALTE-RÉPIT CRÉÉE AU 31 AVENUE DE HAUTE ROCHE À PIERRE-BÉNITE

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Maryse DOMINGUEZ

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN

Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER

Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

La municipalité a décidé de créer une halte-répît dénommée « Au coeur des aidants » située au 31 avenue de Haute-Roche à Pierre-Bénite, à côté du centre Benoît Frachon.

Cette structure d'accueil est un lieu ressource, d'écoute, de soutien, de conseil et d'accompagnement pour les aidants d'un proche souffrant d'une pathologie invalidante et en perte d'autonomie.

Elle s'adresse en priorité à tous les aidants pierre-bénitains.

Les aidants peuvent y être accueillis seuls ou accompagnés des personnes aidées si leur état est compatible avec la vie en collectivité.

Les locaux de cette halte-répît seront mis à disposition de l'association France Alzheimer, représenté par son président Bernard Rombeaut, ainsi que de leur psychologue clinicienne conventionnée, de l'association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH) représentée par sa présidente Véronique Aranega, ainsi que de leurs bénévoles et autres intervenants aux compétences spécifiques en lien avec les besoins des aidants / aidés.

Vous trouverez en annexe le règlement intérieur de cette halte-répît ainsi que la charte des bénévoles qui seront amenés à y intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL019-DE

et 0 sans participation

APPROUVE le règlement intérieur de la halte-répit

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL020-DE

DÉPARTEMENT DE LYON
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE PIERRE-BÉNITE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE LA MAIRIE ET LE CENTRE SOCIAL GRAINE DE VIE POUR LA RESTAURATION DES ENFANTS ACCUEILLIS EN ACCUEIL DE LOISIRS

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Eliane CHAPON

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE
Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique LARGE
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Jusqu'à présent, le centre social Graine de Vie ne prévoyait pas de restauration pour les enfants de 6 à 11 ans inscrits en accueil de loisirs. Le centre social souhaite désormais proposer ce service de restauration en s'appuyant sur la production de la cuisine centrale de la ville.

Les enfants prendront ainsi leur repas avec ceux accueillis par la ville à l'école du Centre.

En ce sens, une convention, jointe en annexe à la présente délibération, doit être signée avec le centre social pour permettre la mise en œuvre de ce service de restauration durant les vacances scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 0 sans participation

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation de moyens entre la mairie et le centre social Graine de Vie, et toute pièce s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL021-DE

REPARTIEMENT DE TERRITOIRES
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE PIERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Monsieur Levana MBOUNI

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN

Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER

Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité de la Préfecture, une convention a été adoptée par délibération n° 2016-80 du 22/11/2016 et signée entre la Commune et la Préfecture en date du 14/02/2017.

Ladite convention concerne l'envoi des délibérations, arrêtés et décisions du Maire.

Néanmoins, la configuration du logiciel Webdelib, utilisé par la collectivité, proposant uniquement la rédaction des délibérations, il convient, dans le cadre d'une gestion centralisée et uniformisée des actes administratifs de l'ensemble des services, d'étendre le périmètre des actes télétransmissibles en matière de commande publique.

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

1. La liste des actes transmis par voie électronique définie dans ladite convention sera complétée comme suit :

- l'ensemble des actes relatifs à la commande publique (délibérations, arrêtés, avenants, décisions, conventions, dossiers de marchés publics, dossiers de délégations de service public/concessions)

Ces dossiers devront faire l'objet d'une transmission dans les conditions fixées par la circulaire préfectorale n°E-2019-3 du 15 janvier 2019 et par le guide de la nomenclature modifié.

2. Toutes les autres dispositions de la convention initiale resteront inchangées.

3. Ledit avenant prendra effet à compter de sa signature par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL021-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 0 sans participation

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité de la Préfecture signée entre la Commune et la Préfecture le 14/02/2017.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents par la suite à cette convention de télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité de la Préfecture.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jerôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN

Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER

Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que Madame la Trésorière Principale a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, ne finançant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni remarques, ni réserves de sa part.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL022-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour,

et 0 contre

et 4 abstentions

et 0 sans participation

DECLARE que le Compte de Gestion - exercice 2020, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observations de sa part.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 -
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
 Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
 Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
 Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----0000000-----

Mesdames, Messieurs,

Conformément au principe de l'annualité, le budget communal doit être exécuté au cours de l'année civile et clôturé au 31 décembre de cette même année.

Le comptable public doit établir son compte de gestion puis, il le transmet au Maire qui le présente pour vote au Conseil municipal.

De la même manière, l'ordonnateur pour la commune de Pierre-Bénite, le Maire, dresse le bilan financier de l'exercice budgétaire et indique au conseil municipal les résultats de l'exécution du budget : il s'agit du compte administratif.

Pour 2020, les résultats sont les suivants :

Budget principal

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	
Prévisions budgétaires totales	9 182 012,59	9 182 012,59	15 480 735,12	15 480 735,12	24 862 747,71
Titres émis		3 283 371,38		15 702 509,53	18 985 880,91
Mandats émis	3 187 818,10		14 388 145,52		17 575 963,62
Résultat de l'exercice		95 553,28		1 314 364,01	1 409 917,29
Report de résultat de l'exercice précédent		1 647 080,02		376 286,80	
Résultat de clôture 2020		1 742 613,30		1 690 650,81	3 433 264,11
Restes à réaliser	1 886 468,41	-			
Taux de réalisation	55%	54%	93%	104%	77%
RESULTAT DEFINITIF (Résultat de clôture + résultat des restes à réaliser)	143 855,11	-		1 690 650,81	1 546 795,70

Il est à noter l'impact important de la crise sanitaire sur la réalisation des investissements prévus au budget primitif avec des retards sur les chantiers les plus importants :

- pour la Canopée, impossibilité d'obtenir les décomptes généraux définitifs comme cela aurait dû être le cas. En conséquence directe, nous n'avons pas pu demander les soldes des subventions et donc rembourser de manière anticipée les prêts relais. Cela représente 3,35 M€.
- un décalage entre le prévisionnel et le réalisé pour les chantiers de la crèche Pré en bulle, de la ferme urbaine et de la vidéo-protection : réalisation de 50% du prévisionnel pour la crèche, 20% seulement pour la ferme urbaine et 26% pour la vidéo-protection
- pour l'agrandissement du restaurant scolaire et/ou de l'école (projet initial), seule l'étude a pu être faite. Donc sur les 200 000 euros prévus, seuls 13 800 euros ont été dépensés.

Par ailleurs, pour la Canopée, nous avons finalement pu économiser sur le budget initial. Cela représente environ 400 000 euros de moins que ce qui a été prévu dans les marchés. Il reste encore à régler environ 300 000 euros sur 2021 pour pouvoir demander les subventions.

En résultent des restes à réaliser à hauteur de 1,9 M€, soit la différence entre le réalisé et le budget (diminué des 400 000 euros économisés sur le pôle). Une partie correspond aux nouvelles opérations décidées en fin d'année et actées dans la décision modificative de novembre.

Opération	Libellé	Montant des RAR
172	TRAVAUX DANS LES BATIMENTS PUBLICS AUTRES QUE SCOLAIRES	229 591,66
518	POLE SPORTIF - LA CANOPEE	287 724,73
520	TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES	30 425,09
524	VIDEOPROTECTION	150 308,36
526	ADAP	59 031,02
528	CONSTRUCTION D UNE FERME URBAINE	669 989,48
529	CONSTRUCTION D UNE CRECHE - PRE EN BULLE	410 323,72
	INVESTISSEMENTS - DIVERS SERVICES	49 074,35
Total général		1 886 468,41

Budget annexe Culture

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	
Prévisions budgétaires totales	21 770,00	21 770,00	593 808,00	593 808,00	615 578,00
Titres émis		21 763,33		550 449,45	572 212,78
Mandats émis	13 648,06		529 998,59		543 644,65
Résultat de l'exercice		8 115,27		20 452,86	28 568,13
Report de résultat de l'exercice précédent		-		-	
Résultat de clôture 2020		8 115,27		20 452,86	28 568,13
Restes à réaliser		-		-	
Taux de réalisation	63%	100%	89%	93%	93%
RESULTAT DEFINITIF (Résultat de clôture+résultat des restes à réaliser)		8 115,27		20 452,86	28 568,13

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 27 voix pour,

et 0 contre

et 4 abstentions

et 1 sans participation

Le Maire sort de la salle au moment du vote.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent, pour le budget principal comme pour le budget annexe.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser pour le budget principal.

ARRETE les résultats définitifs tels que définis ci-dessus pour le budget principal comme pour le budget annexe.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL023-DE

-----0000000-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN

Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER

Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

L'instruction comptable M14, appliquée aux budgets communaux depuis le 1er janvier 1997, reprend la plupart des grands principes de la comptabilité privée et notamment l'affectation des résultats.

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves

Budget principal

Le résultat de fonctionnement 2020 est le suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	15 702 509,53
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	14 388 145,52
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	376 286,80
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	1 690 650,81

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

Affectation en réserves R1068 en investissement	1 200 000,00
-------------------------------------------------	--------------

Report en fonctionnement R002

490 650,81

Budget annexe Culture

Le résultat de fonctionnement 2020 est le suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	550 449,45
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	529 996,59
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	20 452,86

Le résultat est intégralement reporté dans la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour,

et 0 contre

et 4 abstentions

et 0 sans participation

DECIDE d'affecter, pour le budget principal, une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 à la section d'investissement de l'exercice 2021 à hauteur de 1 200 000 €.

Le solde du résultat 2020, soit 490 650,81 €, sera reporté dans la section de fonctionnement de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL024-DE

DECIDE, pour le budget annexe Culture, de reporter l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 20 452,86 €, dans la section de fonctionnement de l'exercice 2021.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Pierre-Bénite, le 07/04/2021

Le maire,



Jerôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Les règles de fixation des taux des taxes locales figurent dans le code général des impôts.

L'article 1636 B sexies du CGI modifié par la loi de finances pour 2020 prévoit que :

« I. - 1. Sous réserve des dispositions des articles 1636 B septies et 1636 B decies les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre **votes chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises**. Ils peuvent:

- a) Soit faire varier dans une même proportion les taux des trois taxes appliqués l'année précédente (deux dans notre cas);
- b) Soit faire varier librement entre eux les taux des trois taxes [...] **le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.** »

Ainsi, comme en 2020, le taux de taxe d'habitation n'a pas à figurer sur la délibération de vote des taux et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est lié à l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour 2021 ; l'article 1640 G du CGI dispose que :

« I.-1. Pour l'application de l'article 1636 B sexies, **le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties** relatif à l'année 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune. [...]

2. Par dérogation au premier alinéa du 1, pour l'application de l'article 1636 B sexies, le taux de référence communal de la taxe

foncière sur les propriétés bâties des **communes de la Métropole de Lyon** relatif à l'année 2021 est égal à la somme du taux communal appliqué en 2020 et **du taux appliqué en 2014 au profit du Département du Rhône.**

Ainsi, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes membres de la Métropole est égal au taux communal 2020 de cette même taxe + 11,03 %.

Il vous est proposé de maintenir les taux communaux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties au même niveau qu'en 2020 à savoir

	Proposition pour 2021				
	Taux communal pour 2019	Taux communal pour 2020	Taux communal	Taux départemental	Taux proposé
Taxe foncière (bâti)	16.48 %	16.48 %	16.48 %	11.03 %	27.51 %
Taxes foncière (non bâti)	48.48 %	48.48 %	48.48 %	-	48.48 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour,

et 0 contre

et 4 abstentions

et 0 sans participation

ADOPTE pour l'année 2021, les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti)

27,51%

(taux communal = 16,48% + taux départemental de référence = 11,03%)

- Taxe foncière (non bâti)

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL025-DE

48,48%

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Pierre-Bénite, le 07/04/2021

Le maire,


Jerôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VOTE DU BUDGET 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN

Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER

Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 février 2021, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2021, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée. Seules peuvent être engagées les dépenses qui y sont inscrites : le budget est un acte d'autorisation.

La fixation directe, par la commune, du produit de chacune des quatre taxes directes locales est un élément constitutif du processus d'adoption du budget primitif.

Ce dernier ne peut être considéré comme valablement voté par le conseil municipal que s'il inclut, non seulement la détermination de l'ensemble des dépenses et des recettes, mais également, pour chacune des quatre taxes directes locales, leur taux. Ce dernier élément fait l'objet d'une délibération spécifique soumise à votre vote préalablement à la présente délibération.

Le budget comprend deux sections (article L 2311-1 du CGCT) : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le budget est présenté, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur, par sections et par chapitres. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le budget est soumis par le maire au conseil municipal qui le vote (article L. 2312-1 du CGCT). Le budget est voté par chapitre en fonctionnement, et par chapitre et opération en investissement. L'élaboration du budget est soumise au respect des principes budgétaires que sont l'annualité, l'unité, l'universalité, l'antériorité, la spécialité.

Étant l'acte qui autorise les dépenses, le budget de la commune doit en principe être voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, conformément à la règle de l'annualité budgétaire.

Toutefois, afin que les communes puissent disposer des informations communiquées par les services de l'État et nécessaires à la préparation du budget, la date limite de vote du budget a été fixée au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

La force exécutoire du budget voté est acquise sous deux conditions :

- ✓ la délibération et l'ensemble des documents constituant le budget doivent être transmis au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement,
- ✓ la délibération du conseil municipal ayant adopté le budget doit être publiée.

Par ailleurs, l'élaboration du budget s'appuie sur des indicateurs financiers et / ou économiques déterminés par l'Etat, et prend en compte la conjoncture économique actuelle

Présentation synthétique du budget primitif 2021 Budget principal et budget annexe Culture

Préambule

En application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu au cours de la séance du conseil municipal du 2 février dernier.

Les budgets primitifs relatifs aux budgets principal et annexe, qui vous sont présentés sont la représentation concrète et chiffrée de ce débat d'orientation budgétaire.

Comme en 2020, ce budget 2021 s'inscrit dans le contexte particulier de la crise sanitaire Covid-19. Néanmoins, à la différence de 2020, les services d'accueil petite enfance, de restauration scolaire et du périscolaire fonctionnent normalement, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale. En revanche, le foyer des personnes âgées reste, dans l'immédiat, fermé et les activités liées au théâtre et au cinéma sont toujours suspendues. Ces éléments ont été intégrés en dépenses et en recettes.

Pour autant, les priorités de ce budget primitif - exercice 2021 - demeurent la maîtrise des dépenses et la poursuite de l'effort d'investissement dans la continuité des années précédentes.

Une présentation agrégée des deux budgets est également proposée afin d'avoir une vision globale de l'activité des services de la collectivité.

A - Section Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 494 060,81 euros pour le budget principal et à 506 235,86 euros pour le budget annexe. Le budget agrégé s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à 16 000 296,67 euros en augmentation de 1,7% par rapport à 2020.

Budget agrégé

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Proposition Inscription au Budget Primitif	7 464 329,16	7 600 069,00	16 000 296,67	15 489 193,00
<i>Dont subv. Du budget principal</i>	-	-	384 159,00	384 159,00
Report du résultat N-1	-	1 750 728,57	-	511 103,67
Restes à réaliser	1 886 468,41	-	-	-
TOTAL CUMULE DE LA SECTION	9 350 797,57	9 350 797,57	16 000 296,67	16 000 296,67

Budget principal

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Proposition inscription au Budget Primitif	7 440 502,89	7 584 358,00	15 494 060,81	15 003 410,00
<i>Dont subv. Au budget annexe</i>	-	-	384 159,00	-
Report du résultat N-1	-	1 742 613,30	-	490 650,81
Restes à réaliser	1 886 468,41	-	-	-
TOTAL CUMULE DE LA SECTION	9 326 971,30	9 326 971,30	15 494 060,81	15 494 060,81

Budget annexe

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Proposition inscription au Budget Primitif	23 826,27	15 711,00	506 235,86	485 783,00
<i>Dont subv. Du budget principal</i>	-	-	-	384 159,00
Report du résultat N-1	-	8 115,27	-	20 452,86
Restes à réaliser	-	-	-	-
TOTAL CUMULE DE LA SECTION	23 826,27	23 826,27	506 235,86	506 235,86

1 - Les dépenses

Budget agrégé

Chapitre	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Variation 2021 vs 2020
011	Dépenses à caractère général	3 491 684,48	3 354 717,00	3 581 410,00	6,8%
012	Charges de personnel	8 498 700,00	8 875 250,00	9 108 510,00	2,6%
014	Atténuation de produits	166 240,00	161 240,00	161 240,00	0,0%
65	Autres charges gest. courante	1 679 024,00	2 140 802,00	2 092 199,50	-2,3%
66	Charges financières	240 000,00	214 000,00	200 000,00	-6,5%
67	Charges except.	63 500,00	59 500,00	51 000,00	-14,3%
68	Dot. Prov. hors amort.	10 000,00	19 600,00	5 000,00	-74,5%
022	Dépenses imprévues	59 657,98	35 474,80	226 931,17	539,7%
023	Virt à la section d'invest	420 000,00	300 000,00	-	-100,0%
042	Op. d'ordre entre section	507 820,00	567 527,00	574 006,00	1,1%
TOTAL		15 166 626,46	15 728 116,80	16 000 296,67	1,7%

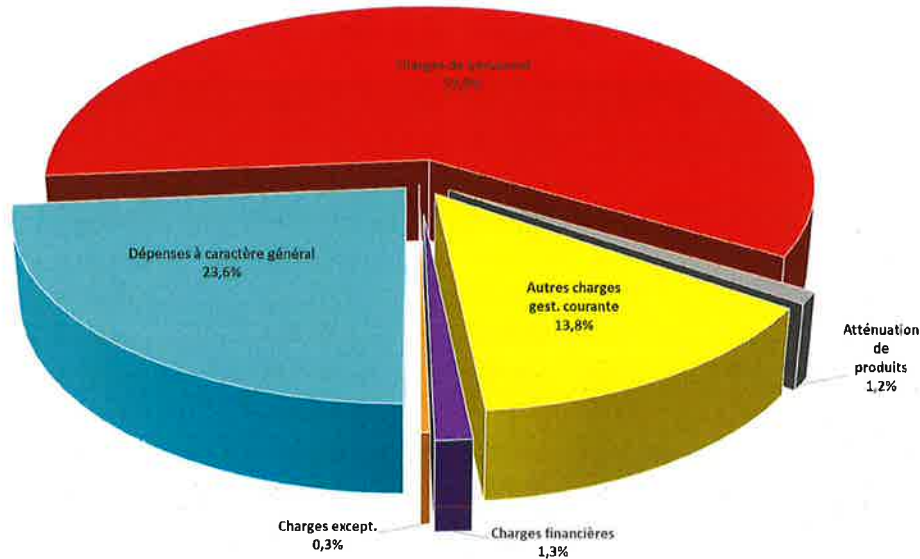
Budget principal

Chapitre	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Variation 2021 vs 2020
011	Dépenses à caractère général	3 491 684,48	3 186 192,00	3 484 685,00	9,4%
012	Charges de personnel	8 498 700,00	8 474 770,00	8 718 760,00	2,9%
014	Atténuation de produits	166 240,00	161 240,00	161 240,00	0,0%
65	Autres charges gest. courante	1 679 024,00	2 139 771,00	2 091 149,50	-2,3%
66	Charges financières	240 000,00	214 000,00	200 000,00	-6,5%
67	Charges except.	63 500,00	58 500,00	50 000,00	-14,5%
68	Dot. Prov. hors amort.	10 000,00	19 600,00	5 000,00	-74,5%
022	Dépenses imprévues	59 657,98	34 474,80	224 931,31	552,5%
023	Virt à la section d'invest	420 000,00	300 000,00	-	-100,0%
042	Op. d'ordre entre section	507 820,00	545 757,00	558 295,00	2,3%
TOTAL		15 166 626,46	15 134 304,80	15 494 060,81	2,4%

Budget annexe

Chapitre	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Variation 2021 vs 2020
011	Dépenses à caractère général		168 525,00	96 725,00	-42,6%
012	Charges de personnel		400 480,00	389 750,00	-2,7%
014	Atténuation de produits				
65	Autres charges gest. courante		1 031,00	1 050,00	1,8%
66	Charges financières				
67	Charges except.		1 000,00	1 000,00	0,0%
68	Dot. Prov. hors amort.				
022	Dépenses imprévues		1 000,00	1 999,86	100,0%
023	Virt à la section d'invest				
042	Op. d'ordre entre section		21 770,00	15 711,00	-27,8%
TOTAL			593 806,00	506 235,86	-14,7%

Dépenses réelles de fonctionnement



Les deux chapitres principaux, qui représentent 83,5% des dépenses réelles de fonctionnement, restent les charges à caractère général (23,6%) et les charges de personnel (59,9%).

En 2020, les dépenses à caractère général avaient baissé de 4% par rapport à 2019. C'était la conséquence de la crise sanitaire. En effet, si des dépenses supplémentaires ont été enregistrées notamment en raison des protocoles sanitaires, des dépenses habituelles n'ont pas été réalisées du fait de la fermeture d'un certain nombre de services sur des durées plus ou moins longues : accueil petite enfance, restauration scolaire, foyer des personnes âgées, périscolaire, événementiel, théâtre et cinéma.

En 2021, les dépenses inhérentes aux protocoles sanitaires perdurent (masques, produits d'hygiène notamment). En revanche, à l'exception des activités culturelles, les autres services fonctionnent normalement. De ce fait, les dépenses à caractère général sont au même niveau qu'en 2019.

Les charges de personnel augmentent globalement de 2,6%, du à plusieurs facteurs :

- effets automatiques du GVT (glissement vieillissement technicité) et poursuite du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ;
- recrutement de nouveaux agents en 2021 mais également l'effet en année pleine des recrutements 2020

Les personnels dédiés à l'activité du budget annexe sont affectés à cette structure. La masse salariale (salaires et charges) est donc directement imputée sur ce budget, intégralement compensée via la subvention de fonctionnement du budget principal. Cela concerne, au 1^{er} janvier 2021, 9 agents dont 6 titulaires et 3 non titulaires permanents pour un montant de

389 750 euros. Cette dépense est en légère baisse par rapport à 2020 en raison du départ en retraite d'un des agents au 31 mars.

Les atténuations de produit correspondent aux deux prélèvements sur fiscalité : le FPIC et la contribution au redressement de la dette publique. Ces dépenses sont plutôt stables depuis 2018 après plusieurs années d'augmentation :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant	71 080	96 444	129 148	168 987	162 366	160 031	157 789	161 240

Les autres dépenses de gestion courante concernent les subventions aux associations qui sont présentées en détail dans une délibération spécifique, dont la subvention « d'équilibre » du budget annexe que l'on retrouve en recettes dans ce budget ainsi que les indemnités des élus.

Les charges financières sont en baisse du fait de l'arrivée à échéance sous deux années d'un certain nombre de prêts pour lesquels les échéances sont désormais essentiellement composées du remboursement du capital d'une part et de taux négociés pour les prêts en 2019 très bas d'autre part.

Par ailleurs, des dépenses dites d'ordre sont également présentes dans cette section. Elles correspondent à des écritures comptables ne donnant pas lieu à un flux financier à la différence des dépenses réelles. Cela concerne les amortissements de certains investissements et l'anticipation du résultat qui est affecté à la section d'investissement.

Enfin, comme chaque année, il est prévu un montant pour les dépenses imprévues. Ce montant constitue une sécurité en cas de survenance d'événements non prévus (intempéries par exemple comme en 2019).

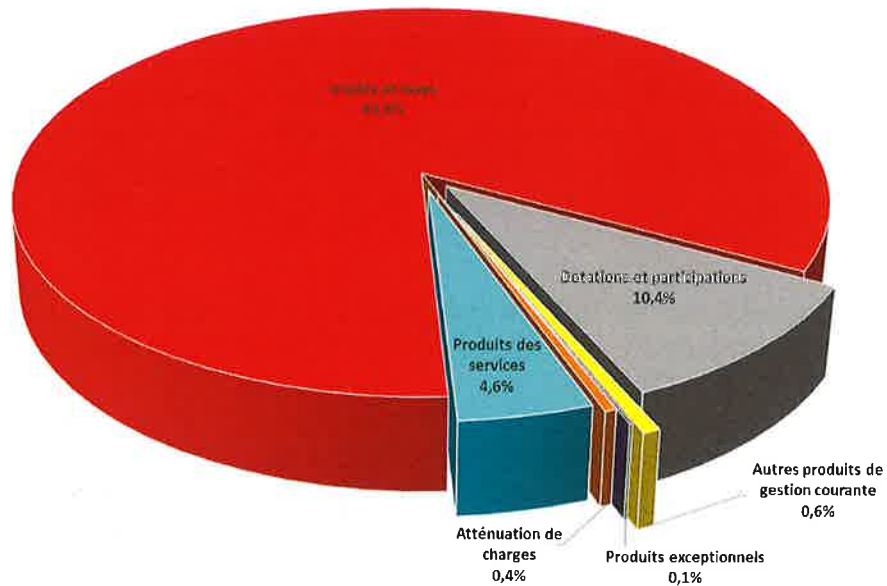
2- Les recettes

Budget agrégé					
Chapitre	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Variation 2021 vs 2020
70	Produits des services	779 507,00	602 765,00	722 700,00	19,9%
73	Impôts et taxes	11 962 668,00	12 109 080,00	12 488 648,00	3,1%
74	Dotations et participations	1 784 230,00	2 259 543,00	1 978 597,00	-12,4%
75	Autres produits de gestion courante	163 500,00	93 008,00	102 300,00	10,0%
77	Produits exceptionnels	35 200,00	44 100,00	28 100,00	-40,8%
78	Reprise sur amort. et provisions	-	8 000,00	-	-100,0%
013	Atténuation de charges	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,0%
002	Report résultat N-1	287 281,46	378 288,80	511 103,87	35,8%
042	Op. d'ordre entre section	94 240,00	175 330,00	110 848,00	-36,8%
TOTAL		15 166 626,46	15 728 110,80	16 000 296,67	1,7%

Budget principal					
Chapitre	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Variation 2021 vs 2020
70	Produits des services	779 507,00	541 765,00	682 700,00	26,0%
73	Impôts et taxes	11 962 668,00	12 109 080,00	12 488 648,00	3,1%
74	Dotations et participations	1 784 230,00	1 752 743,00	1 556 114,00	-11,2%
75	Autres produits de gestion courante	163 500,00	83 000,00	91 000,00	9,6%
77	Produits exceptionnels	35 200,00	28 100,00	14 100,00	-49,8%
78	Reprise sur amort. et provisions	-	8 000,00	-	-100,0%
013	Atténuation de charges	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,0%
002	Report résultat N-1	287 281,46	378 288,80	490 650,81	30,4%
042	Op. d'ordre entre section	94 240,00	175 330,00	110 848,00	-36,8%
TOTAL		15 166 626,46	15 134 304,80	15 494 060,81	2,4%

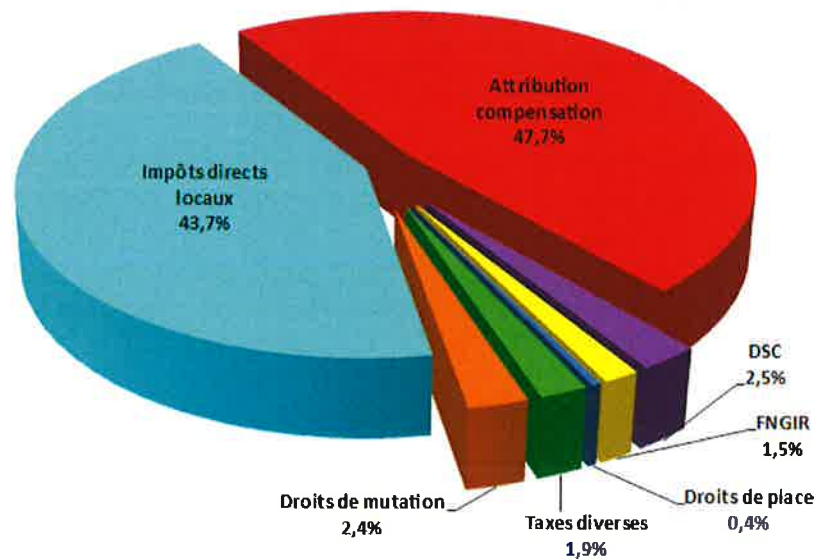
Budget annexe					
Chapitre	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Variation 2021 vs 2020
70	Produits des services		61 000,00	40 000,00	-34,4%
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations		506 800,00	422 483,00	-16,6%
75	Autres produits de gestion courante		10 008,00	11 300,00	12,9%
77	Produits exceptionnels		16 000,00	12 000,00	-25,0%
78	Reprise sur amort. et provisions				
013	Atténuation de charges				
002	Report résultat N-1			20 452,86	
042	Op. d'ordre entre section				
TOTAL			593 808,00	506 235,86	-14,7%

Recettes réelles de fonctionnement



Les principales recettes de fonctionnement proviennent des impôts et taxes (83,9%) et des dotations et participations (10,4%).

Répartition des impôts et taxes



Cette année, la notion de taxes foncière et d'habitation disparaît au profit d'une appellation plus générique « Impôts directs locaux ».

80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en

2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

De fait, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation et bénéficient du transfert du taux de taxe foncière sur le bâti (TFB) du département. Ainsi, le nouveau taux de TFB communal est normalement égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020. Par dérogation pour les communes de la Métropole de Lyon, le taux départemental de référence est le taux appliqué en 2014 au profit du Département du Rhône.

Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes membres de la Métropole est égal au taux communal 2020 de cette même taxe + 11,03 %.

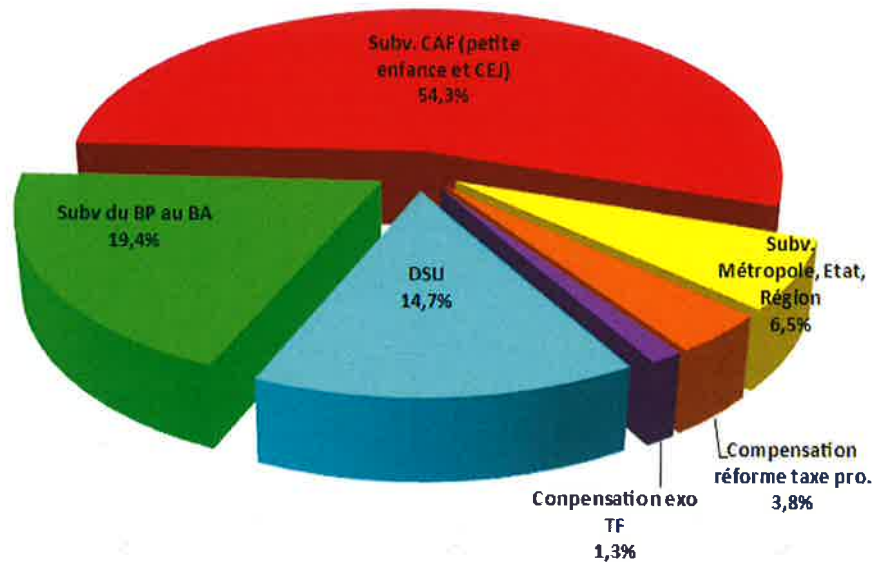
Les taux de la fiscalité directe locale (hors taux de la taxe d'habitation qui ne peut être révisée, le cas échéant, qu'à partir de 2023 et bien entendu uniquement pour les résidences secondaires) restent identiques à ceux des années précédentes (délibération spécifique), à savoir :

- 16,48 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 48,48 % pour la taxe sur le foncier non-bâti

Néanmoins, afin que ce nouveau mode de calcul ne favorise, ni ne pénalise les collectivités, une variable d'ajustement permettra de corriger les différences de bases liées aux politiques d'exonération du département et de la commune. Ce nouveau système conduisant au gel des recettes fiscales à leur niveau de 2020 et donc à la fin de l'effet cliquet de l'augmentation normale des bases fiscales, une revalorisation forfaitaire des bases de TH a été votée, pour 2021, à hauteur de 0,9%. Cette revalorisation sera revue chaque année par la loi de finances.

La commune perçoit en outre différentes taxes : taxes sur les pylônes, sur la consommation finale d'électricité (versée par le Sigerly), taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes) et les droits de mutation (droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière dus lors d'un changement de propriétaire), ainsi que des droits de place (terrasses extérieures et marchés forains).

Répartition des dotations et participations



Les dotations et participations sont composées des dotations de l'Etat (Dotation de solidarité urbaine, compensation des exonérations de taxe foncière et de la réforme de la taxe professionnelle) et de subventions. Figure au titre des subventions, dans le budget annexe et donc dans le budget agrégé, la subvention de fonctionnement du budget principal, pour respecter l'équilibre budgétaire.

Dans la présentation agrégée, cette subvention, inscrite au chapitre 74 dans le budget annexe, est compensée au chapitre 65 dans le budget principal et fait partie des subventions qui sont proposées au vote dans une délibération distincte. La subvention permettant l'équilibre du budget annexe s'élève à 384 159 euros. Elle est en baisse par rapport à 2020 en raison de la fermeture du théâtre et du cinéma qui ont conduit à l'annulation de la saison 2020-2021.

Par ailleurs, pour le budget annexe, comme chaque année, différents dossiers de demandes de subventions et/ou de mécénat sont établis en fonction des projets artistiques prévus pour la saison 2021-2022. L'ensemble des subventions attendues pour 2021 s'élèvent à 50 324 euros.

Les produits des services sont les sommes encaissées au titre des différentes prestations proposées par la commune : activités périscolaires, services de restauration, loyers (logements, commerces et location des différentes salles de la ville. La fermeture du théâtre et du cinéma conduisent à une estimation basse des recettes pour le budget annexe.

Au chapitre 042 - Opérations d'ordre Transfert entre section, on trouve la valorisation des travaux en régie pour 105 800 euros. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par les agents avec des matériaux qu'elle

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL026-DE

achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...). Ce montant est repris en dépenses d'investissement afin d'intégrer ces travaux dans l'inventaire en tant qu'immobilisation (voir plus bas).

B. Section Investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 326 971,30 euros pour le budget principal.

Chapitre	Libellé	BP 2020 y.c. DM et RAR	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021	Variation
001	Report résultat N-1				-	
16	Annuités en capital et remboursement des prêts relais	3 690 000,00		4 020 000,00	4 020 000,00	8,9%
204	Subventions d'équipement	15 123,00	951,00	-	951,00	-93,7%
20/21/23	Invest. autres que les op. d'équipements	532 986,39	48 123,35	333 812,00	381 935,35	-28,3%
Op 172	Travaux bâtiments autres que scolaires	641 165,88	229 591,66	500 970,00	730 561,66	13,9%
Op 518	Construction d'un pôle sportif	1 535 402,08	287 724,73		287 724,73	-81,3%
Op 520	Travaux bâtiments scolaires	98 500,00	30 425,09	233 960,00	264 385,09	168,4%
Op 524	Vidéo-protection	232 377,67	150 308,36	150 000,00	300 308,36	29,2%
Op 526	ADAP	190 804,01	59 031,02	109 800,00	168 831,02	-11,5%
Op 528	Construction d'une ferme urbaine	842 984,24	669 989,48	1 227 400,00	1 897 389,48	125,1%
Op 529	Construction d'une crèche	838 138,93	410 323,72	397 100,00	807 423,72	-3,7%
Op 530	Construction d'un nouveau groupe scolaire	200 000,00		30 000,00	30 000,00	-85,0%
Op 531	Stado du Brotilon: mise aux normes PPRT			80 000,00	80 000,00	
Op 532	Rénovation énergétique des bâtiments			100 000,00	100 000,00	
020	Dépenses imprévues	134 340,07		146 612,89	146 612,89	9,1%
040	Opérations d'ordre entre section	175 330,00		110 848,00	110 848,00	-36,8%
TOTAL		9 127 152,27	1 886 468,41	7 440 502,89	9 326 871,30	2,2%

Pour le budget annexe, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 826,27 euros. Il n'y a pas de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe pour cette section dans la mesure où le report de résultat 2020 et les amortissements des immobilisations transférées suffisent aux investissements prévus (acquisition de 2 tablettes pour la régie son, d'un jeu d'orgue lumière, d'une mallette pédagogique, aménagement du café culturel, remplacement progressif - prévu sur 3 ans - des projecteurs halogènes par des LED).

Ce budget d'investissement s'inscrit dans le cadre plus global du plan pluriannuel d'investissement élaboré depuis cette année.

1 - Le plan pluriannuel d'investissement

Outil de pilotage financier et politique, il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la ville, et des financements qui leur sont attribués chaque année, sur 5 ans. Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, financier, technique et juridique.

Un premier travail de recensement des besoins a été effectué. Les investissements nécessaires pour moderniser ou rénover la ville sont évalués, estimés, programmés dans le temps: entretien et modernisation du patrimoine, poursuite d'opérations déjà lancées, opérations nouvelles. Ces investissements sont ensuite évalués financièrement, priorisés et planifiés.

Le PPI est élaboré dans un souci de bonne gestion, de transparence et de sincérité. Il permet de suivre et de comprendre les arbitrages entre projets, financements ou dates de lancement, de mesurer la faisabilité des actions souhaitées au regard des capacités financières et budgétaires réelles. Il permet une meilleure lisibilité de la «feuille de route » pour les 5 années à venir établie par l'équipe municipale

Ce plan pluriannuel d'investissement a été élaboré sur la base des grands axes :

- Répondre à l'augmentation des besoins en capacité d'accueil de nos enfants
- Poursuivre notre engagement dans le développement durable et l'écologie
- Assurer la sécurité de nos concitoyens

Répondre à l'augmentation des besoins en capacité d'accueil de nos enfants

Plusieurs projets sont en cours ou à l'étude :

- La construction de la nouvelle crèche avec une capacité d'accueil de 30 berceaux
- L'agrandissement du réfectoire de l'école du Centre
- La construction d'un nouveau groupe scolaire intégrant la maternelle Jean Lurçat

Poursuivre notre engagement dans le développement durable et l'écologie

Là aussi des actions ont d'ores et déjà été réalisées et se poursuivent avec le changement des huisseries, l'isolation thermique ou le remplacement des chaudières. A venir :

- conception d'un plan de rénovation énergétique de nos bâtiments municipaux. Une analyse des besoins par un cabinet d'études est engagée afin de pouvoir déterminer pour chaque bâtiment la nature et l'ampleur des travaux, les chiffrer et les planifier.
- Renouvellement progressif du parc automobile vieillissant par des véhicules électriques

- Relampage de l'éclairage public avec le passage au LED
- Poursuite du relampage des bâtiments publics
- Poursuite de la rénovation du système de chauffage avec le remplacement des anciennes chaudières (beaucoup datent des années 80) par des chaudières à condensation
- Rénovation de la cour de la maternelle Picasso avec un sol perméable assurant la gestion des eaux pluviales

Assurer la sécurité de nos concitoyens

- Poursuite de l'installation de caméras de vidéo-protection
- Création d'un Centre Superviseur Urbain intercommunal avec les villes de Grigny, Vernaison, Charly et Saint-Genis-Laval
- Poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- Réaménagement des équipements du Brotillon dans le cadre du PPRT

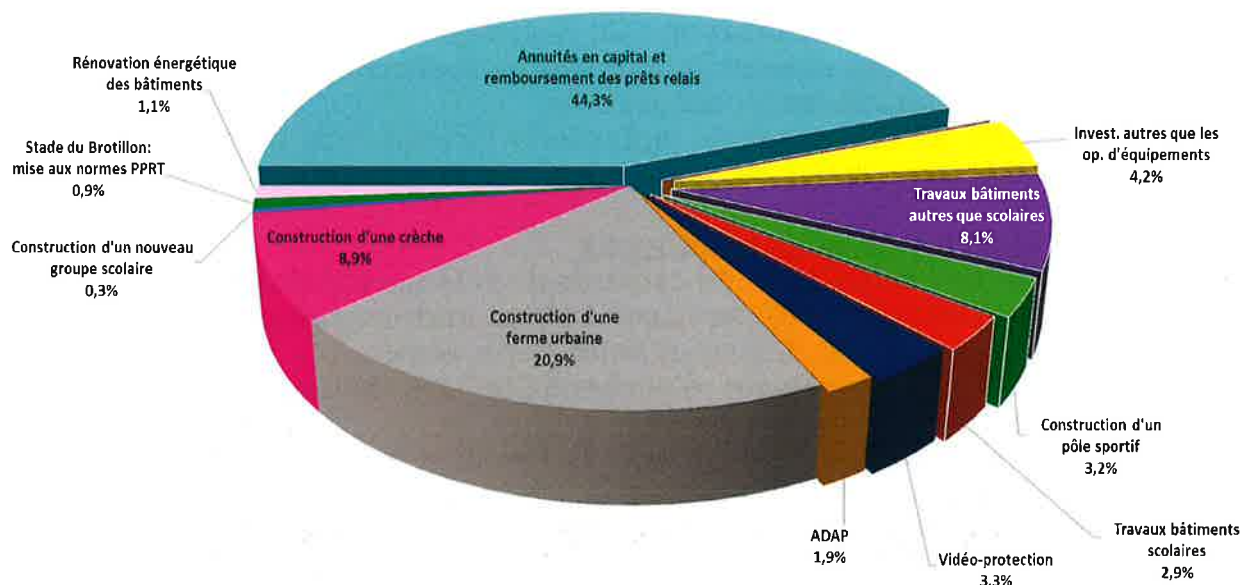
A ces 3 axes, s'ajoute une part récurrente d'investissements que ce soit en terme de renouvellement de mobilier ou de matériel informatique ou en terme de travaux de réparation-rénovation-amélioration dont le montant annuel est d'environ 1,3 M€.

Globalement, sur 5 ans, le PPI s'élève à environ 23 M€. Les sources de financement sont multiples et demandent à être affinées en fonction des plannings, notamment pour la partie rénovation énergétique. Certaines inconnues persistent en l'état actuel de nos connaissances et notamment concernant la mise aux normes PPRT.

Les principales sources de financement sont

- les subventions : Etat (plan de relance, certificats d'économie d'énergie par exemple), Région, Agence de l'eau (cour Picasso), CAF
- le FCTVA
- les cessions
- l'autofinancement
- le recours au Sigerly pour l'éclairage public.

2 - Les investissements 2021



Dans la continuité des années précédentes, l'année 2021 présente encore un plan d'investissement ambitieux. Les dépenses d'investissement se répartissent ainsi :

- 1 886 468 euros de restes à réaliser 2020, montant important lié aux retards pris sur les différents projets du fait de la crise sanitaire;
- 3 163 042 euros pour les nouvelles dépenses d'équipement
- 670 000 euros pour le remboursement des échéances de prêts en cours
- 3 350 000 euros de remboursement des deux prêts relais souscrits en 2019 en préfinancement des subventions et du FCTVA pour la construction du pôle sportif.
- 110 848 euros correspondent à l'affectation en immobilisation, des travaux réalisés en régie.

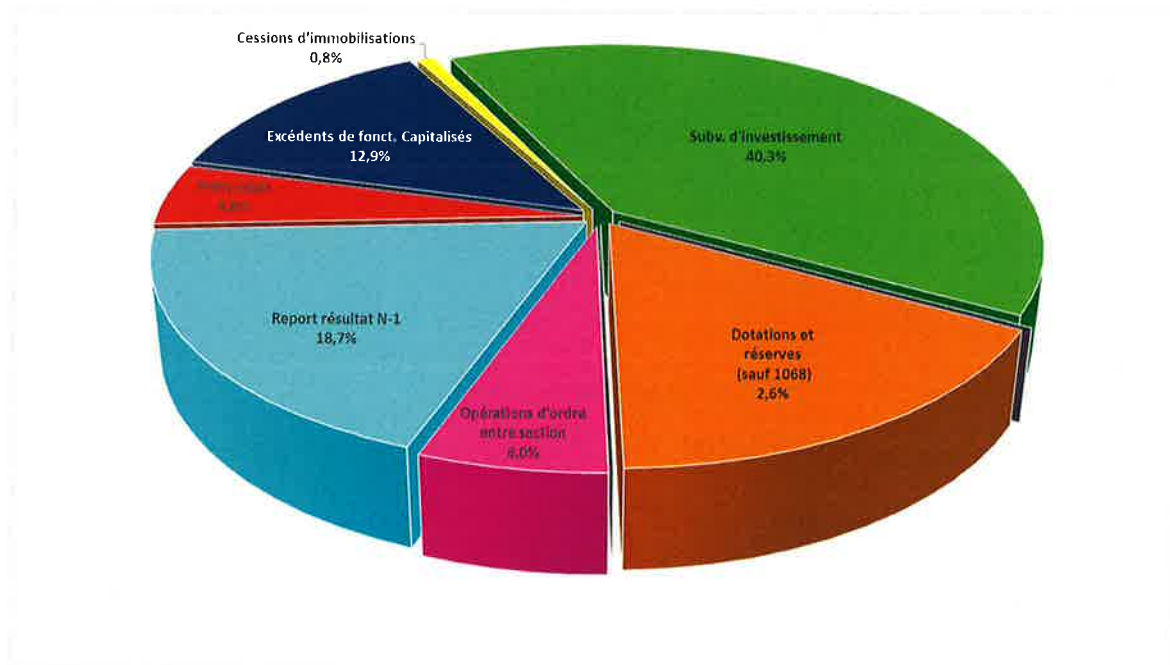
Parmi les dépenses d'investissement, on citera :

- La construction et aménagement d'une nouvelle crèche de 30 berceaux (397 k€)
- La construction d'une ferme urbaine (1,2 M€)
- L'enfouissement des réseaux rue Ampère et le changement des candélabres (63 k€)
- Les travaux d'amélioration des bâtiments publics, les achats de matériels pour les différents services et le renouvellement du mobilier scolaire y compris des réfectoires ;
- Le renouvellement des chaudières (44,4 k€)
- L'équipement numérique des écoles : achat de tablettes pour les écoles primaires, poursuite de l'installation de TNI (45 k€)
- La poursuite du plan de travaux d'adaptation des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite avec l'installation d'un ascenseur à l'école du centre (109,8 k€)
- Poursuite du plan de vidéo-protection avec l'implantation de nouvelles caméras (150 k€)

- Les différentes études concernant l'agrandissement de l'école du centre, la construction d'un nouveau groupe scolaire, la mise aux normes des équipements du Brotillon dans le cadre du PPRT et le plan de rénovation énergétique.

3 - les recettes

Chapitre	Libellé	BP 2020 yc DM et RAR	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021	Variation
001	Report résultat N-1	1 647 060,02		1 742 613,30	1 742 613,30	5,8%
16	Prêts relais	1 200 000,00		450 000,00	450 000,00	-62,5%
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	1 000 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00	20,0%
024	Cessions d'immobilisations	450 000,00		70 000,00	70 000,00	-84,4%
13	Subv. d'investissement	3 514 335,25		3 756 063,00	3 756 063,00	6,9%
138	Autres subventions	70 000,00			-	
10	Dotations et réserves (sauf 1068)	400 000,00		1 550 000,00	1 550 000,00	287,5%
021	Virt de la section fonct	300 000,00			-	-100,0%
040	Opérations d'ordre entre section	545 757,00		558 295,00	558 295,00	2,3%
041	Opérations patrimoniales				-	
TOTAL		9 127 152,27	-	9 326 971,30	9 326 971,30	2,2%



Les recettes de la section d'investissement comprennent :

- Le report de résultat 2020 ;
- 3 756 063 euros de subventions ;
- Des recettes financières incluant le FCTVA (1 550 000 euros), le virement prévisionnel de la section de fonctionnement et l'excédent de fonctionnement capitalisé qui a été soumis précédemment au cours de la séance, au vote ;
- Le produit des cessions immobilières ;
- Les emprunts correspondant aux prêts relais, avances sur le FCTVA à percevoir sur la construction de la ferme urbaine et de la crèche. Aucun prêt à long terme ne sera souscrit cette année.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL026-DE

En détail, les subventions se répartissent ainsi :

- Solde pour le pôle sportif : 2 054 900 euros
- Ferme urbaine : 1 146 000 euros
- Crèche Pré en bulle : 473 000 euros
- Vidéo-protection : 50 000 euros
- Equipements de la police municipale : 8 853 euros
- Plan de relance numérique : 23 310 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour,

et 4 contre

et 0 abstentions

et 0 sans participation

APPROUVE les budgets primitifs pour le budget principal et pour le budget annexe - exercice 2021 - tels qu'annexés au présent rapport.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL027-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Monsieur Thierry DUCHAMP

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du vote du budget primitif 2021, il convient de procéder au vote des subventions proposées au chapitre 65 selon le tableau ci-joint, sachant que, pour un certain nombre d'associations répertoriées dans le tableau, certains élus ayant des responsabilités (bureau et CA) ne peuvent pas prendre part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 24 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 8 sans participation

DECIDE d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2021 détaillées dans la liste ci jointe.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL027-DE

-----0000000-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ANNEE 2021

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
 Reçu en préfecture le 07/04/2021
 Affiché le **SLO**
 ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL027-DE

Nom de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention 2020	Montant de la subvention 2021
SUBVENTION ACTIONS EDUCATIVES			
Coopérative scolaire école H.WALLON		682,00	715,00
Coopérative scolaire école P.PICASSO		1 540,00	1 309,00
Coopérative scolaire école J.JURCAT		561,00	561,00
Coopérative scolaire école J.JAURES/LANGEVIN		1 975,50	1 754,50
Coopérative scolaire école J.JAURES/LANGEVIN	Tous en classe verte	12 500,00	12 500,00
Coopérative scolaire école P.FELJARD		1 567,50	1 507,00
Coopérative scolaire école P.FELJARD	Tous en classe verte	5 400,00	5 500,00
Coopérative scolaire école P.FELJARD	Projet jardins , batucada, gaspillage poules		2 450,00
Collège M. PAGNOL	Projet Parcèlement	1 000,00	
Collège M. PAGNOL	Projet Vitrines 3èmes		800,00
FCPE du Collège M. PAGNOL	Voyage à Rome	1 180,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF CES Marcel PAGNOL		1 550,00	1 550,00
APE3PE		100,00	100,00
FCPE		100,00	100,00
MJC PIERRE-BENITE - Part CAF (45%)		11 460,00	11 460,00
MJC PIERRE-BENITE - Part Ville (55%)		14 007,00	14 007,00
MJC PIERRE-BENITE - Subv fonct.		131 988,00	138 587,00
Centre social Graine de Vie - Part CAF (45%)		101 804,00	101 737,00
Centre social Graine de Vie - Part Ville (55%)		124 427,00	124 346,00
Centre social Graine de Vie - Subv fonct.		190 000,00	190 000,00
Total		601 842,00	608 983,50
SUBVENTION AIDE SOCIALE			
METROPOLE DE LYON	Lutte contre l'habitat indigne	5 920,00	4 000,00
Formation Ingénierie Plateforme Linguistique		2 578,00	2 578,00
AMELILY	Permanence Accès au droit	7 650,00	7 650,00
AMELILY	Accompagnement admin et numérique	1 000,00	1 000,00
OASIS	Ateliers informatiques	500,00	2 500,00
Sud-Ouest Emploi	Convention AMOJ Pôle sportif	1 500,00	
Musique banlieue		15 000,00	15 000,00
Collège Marcel Pagnol	Amélioration climat scolaire	2 320,00	
Collège Marcel Pagnol	Dispositif tremplin Décrochage scolaire	605,00	
Collège Marcel Pagnol	Mobilier d'expo/espace 3èmes		758,00
Collège Marcel Pagnol	Projet Liloquence		1 500,00
FNACA		307,00	307,00
Amicale des résistants déportés et internés politiques		46,00	46,00
Notre dame des sans abris		1 000,00	1 000,00
Ligue des droits de l'homme		125,00	125,00
Centre de santé Benoit FRACHON		250 000,00	250 000,00
Renaissance		110,00	110,00
Lyon Aide aux Victimes (LAV)		3 600,00	3 600,00
Vivre avec		300,00	300,00
Association des veuves civiles		77,00	77,00
Fédération Nationale des Locataires		122,00	122,00
Mission Locale	Contrat objectif	23 500,00	18 954,50
Mission Locale	FAJ		1 641,50
Mission Locale (Mon image ma voix)		584,00	384,00
Graine de Sol		7 300,00	
Graine de Sol/Cité Lab	Amorçage de projets	5 610,00	5 610,00
C.A.S.C.		67 150,00	67 150,00
C.C.A.S.		258 250,00	258 250,00
Total		655 154,00	642 663,00
SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTURE			
BA Culture	Subvention de fonctionnement	476 962,00	384 159,00
Total		476 962,00	384 159,00

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ANNEE 2021

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
 Reçu en préfecture le 07/04/2021
 Affiché le **SLO**
 ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL027-DE

Nom de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention 2020	Montant de la subvention 2021
SUBVENTION CULTURE			
Musée de la résistance		61,00	61,00
Association des arts de Pierre Bénite		100,00	100,00
Association musicale L'Abeille		3 200,00	3 200,00
Pierre Bénite et son histoire		200,00	200,00
Association Echanges Francophones	Concert Parc J de la Fontaine	30 000,00	12 000,00
Association Renaissance du Petit Perron	Subv exceptionnelle	500,00	500,00
Total		34 361,00	16 361,00
SUBVENTION RELATION PUBLIQUE			
Bien Vivre à Pierre-Bénite		230,00	230,00
Amicale des sapeurs pompiers		500,00	500,00
Amicale des anciens sapeurs pompiers		260,00	260,00
Amicale des jeune sapeurs pompiers		396,00	396,00
U.C.P.B.		500,00	500,00
Pierre-Bénite Ville jumelée		1 250,00	1 250,00
Association L'atclier laMezz	Subv exceptionnelle	300,00	300,00
Total		3 436,00	3 136,00
SUBVENTION VELO ELECTRIQUE			
Divers bénéficiaires		4 100,00	
Total		4 100,00	-
SUBVENTION SPORT			
Aikido Club	Grand prix de la municipalité	2 101,00	2 101,00
Boule des gones		2 600,00	2 600,00
Boxing Club		4 745,00	4 745,00
Ecole Cycliste		281,00	281,00
Judo Club		13 477,00	12 000,00
O.M.S.		8 608,00	8 608,00
P.L.P.B.		23 499,00	23 499,00
PB ATHLETISME		25 308,00	23 915,00
PB ATHLETISME Envol Trophée		10 000,00	21 000,00
Section Plongée		2 300,00	2 300,00
Tennis Club		6 779,00	6 779,00
U.S.M.P.B. Basket		22 344,00	21 674,00
USMPB Football		7 842,00	7 842,00
OCPB Football			5 000,00
Taekwondo Club		500,00	500,00
Association sportive du GES		100,00	100,00
Total		130 784,00	143 244,00
SUBVENTION INVESTISSEMENT			
Lyon Métropole Habitat	Aménagement espaces extérieurs	10 000,00	
Total		10 000,00	-
Total général		1 916 639,00	1 798 546,50

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL027-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MODIFICATION AP/CP PÔLE SPORTIF

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Marion LECLERE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
 Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
 Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
 Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 mars 2017, le conseil municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération de construction du pôle sportif.

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros			
		2017	2018	2019	2020
Construction pôle sportif Décision du 21/03/2017	10 008 000	494 000	3 180 000	6 334 000	

Une révision éventuelle des autorisations de programmes et crédits de paiement a lieu, si nécessaire, une seule fois par an, à l'occasion du vote du budget primitif. Elle intègre notamment les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, ou le montant total de l'opération ou la répartition des crédits de paiement sur la période de l'autorisation de programme.

Cette AP/CP a ainsi été révisée par délibération en date du 27 mars 2018 modifiant le montant de l'AP/CP et son échéancier :

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros			
		Réalisé 2017	2018 et report 2017	2019	2020
Construction pôle sportif Décision du 27/03/2018	10 851 600	202 542,69	2 400 000	6 334 000	1 912 057

			2018	2019	2020	2020
Construction pôle sportif	10 225 63	202 542,6	2 003 988,	6 985 438	745 943,9	287 724,7
Proposition nouvelle	8,18	9	62	,22	2	3

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour,

et 0 contre

et 4 abstentions

et 0 sans participation

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de construction du pôle sportif telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la collectivité.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Pierre-Bénite, le 07/04/2021

Le maire,



Jérôme MOROGE

Puis par délibération en date 2 avril 2019 modifiant l'échéancier :

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros			
		Réalisé 2017	Réalisé 2018	2019 et report 2018	2020
Construction pôle sportif Décision du 02/04/2019	10 851 600	202 542,69	2 003 988,62	8 000 000	645 068,69

Puis par une délibération en date du 7 juillet 2020 portant le montant de l'AP/CP et son échéancier :

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros			
		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	2020 et report 2019
Construction pôle sportif Décision du 07/07/2020	10 727 371,61	202 542,69	2 003 988,62	6 985 438,22	1 535 402,08

Une nouvelle révision portant sur le montant de l'AP/CP et son échéancier est proposée afin de tenir compte du réalisé 2020, des restes à réaliser et de l'avancement des travaux:

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros				
		Réalisé 2017	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2021 et report



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MODIFICATION AP/CP CRÈCHE PRÉ EN BULLE

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Marion LECLERE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN

Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER

Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
 Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
 Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
 Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 2 avril 2019, le conseil municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la création d'une nouvelle crèche par transformation et extension des vestiaires de Biasini.

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC)	
		2019	2020
Création d'une nouvelle crèche par transformation et extension des vestiaires de Biasini	500 000 €	300 000 €	200 000 €
Décision du 02/04/2020			

Une révision éventuelle des autorisations de programmes et crédits de paiement a lieu, si nécessaire, une seule fois par an, à l'occasion du vote du budget primitif. Elle intègre notamment les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, ou le montant total de l'opération ou la répartition des crédits de paiement sur la période de l'autorisation de programme.

Cette AP/CP a ainsi été révisée par délibération en date du 7 juillet 2020 modifiant le montant de l'AP/CP et son échéancier :

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros		
		Réalisé 2019	2020 et report 2019	2021
Création d'une	1 112 484	22 345,07	830 138,9	260 000

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL029-DE

nouvelle crèche par transformation et extension des vestiaires de Biasini Proposition nouvelle			3	
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	---	--

Une nouvelle révision portant sur son échancier est proposée afin de tenir compte du réalisé 2020, des restes à réaliser et de l'avancement des travaux:

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros		
		Réalisé 2019	Réalisé 2020	2021 et report 2020
Création d'une nouvelle crèche par transformation et extension des vestiaires de Biasini Proposition nouvelle	1 112 484	22 345,07	427 815,2 2	662 323,7 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 0 sans participation

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de création d'une nouvelle crèche par transformation et extension des vestiaires de Biasini telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL029-DE

-----0000000-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Pierre-Bénite, le 07/04/2021

Le maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MODIFICATION AP/CP FERME URBAINE

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Marion LECLERE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
 Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
 Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
 Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 2 avril 2019, le conseil municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades.

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC)	
		2019	2020
Construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades Décision du 02/04/2019	2 286 000 €	50 000 €	2 236 000 €

Une révision éventuelle des autorisations de programmes et crédits de paiement a lieu, si nécessaire, une seule fois par an, à l'occasion du vote du budget primitif. Elle intègre notamment les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, ou le montant total de l'opération ou la répartition des crédits de paiement sur la période de l'autorisation de programme.

Cette AP/CP a ainsi été révisée par délibération en date du 7 juillet 2020 modifiant le montant de l'AP/CP et son échéancier :

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros		
		Réalisé 2019	2020 et report 2019	2021
Construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades	3 626 250,00	21 359,69	842 984,24	2 761 906,07

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL030-DE

Proposition nouvelle

Une nouvelle révision portant sur son échéancier est proposée afin de tenir compte du réalisé 2020, des restes à réaliser et de l'avancement des travaux:

Libellé programme	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC) en euros			
		Réalisé 2019	Réalisé 2020	2021 et report 2020	2022
Construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades Proposition nouvelle	3 626 250,0 0	21 359,69	172 994,7 0	1 896 989, 48	1 534 906, 13

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour,

et 0 contre

et 4 abstentions

et 0 sans participation

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL030-DE

-----0000000-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : EXONÉRATION DE LOYERS POUR LES COMMERCEs NON ESSENTIELS LOCATAIRES DE LA VILLE

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Sandrine COMTE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Certains commerçants sont locataires de locaux commerciaux appartenant à la commune pour exercer leur activité. Or, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du reconfinement, le décret du 29 octobre 2020 a acté la fermeture d'un certain nombre de commerces dits « non-essentiels ».

Pour la ville, cela concerne un commerce, le bar restaurant le Go on Rock, qui n'a, à nouveau, plus d'activité depuis cette date.

Par délibération en date du 15/12/2020, vous aviez adopté une exonération totale du loyer de ce commerce pour les mois de novembre à janvier 2021.

Compte tenu de la prolongation des mesures de fermeture des commerces non essentiels, il est proposé de poursuivre cette exonération jusqu'à la décision gouvernementale actant leur réouverture.

Il est précisé que le montant mensuel du loyer concerné s'élève à 899,18 €.


LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 0 sans participation

DECIDE d'exonérer le bar-restaurant le Go on Rock des loyers dont il est

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 
ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL031-DE


redevable à la ville de Pierre-Bénite pour toute la période de ~~terminée imposée par~~
voie réglementaire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

-----0000000-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,




Jérôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « EMPLOIS VACANCES POUR L'ANNÉE 2021 » ET RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Monsieur Wilfrid COUPE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1999, la commune de Pierre Bénite a mis en place un dispositif dénommé emplois- vacances, permettant à des jeunes de la commune de travailler dans les services municipaux pendant la période estivale. Il s'agit, par la présente délibération, de renouveler ce dispositif qui va permettre à 15 jeunes de Pierre-Bénite de bénéficier d'un emploi été dans les services municipaux.

Ce dispositif se présente de la façon suivante :

Public concerné :

Jeunes âgées de 16 à 26 ans.

Objectif des emplois vacances :

Permettre à des jeunes d'avoir une expérience du travail dans une collectivité locale :

- Avoir une expérience pratique, une rémunération leur permettant de financer un projet de vacances ou une partie de leurs études.
- Avoir une première expérience professionnelle ou compléter celle(s) qu'ils ont pu acquérir dans d'autres emplois.

Les emplois vacances ne visent pas à permettre le remplacement des agents en congé dans les services, ni à assurer des travaux saisonniers justifiant l'emploi de personnes ayant un niveau de qualification.

Nature du travail confié aux emplois vacances

La nature des tâches doit être simple afin que le titulaire de l'emploi assure un travail réel pendant la durée de son contrat.

Type de contrat :

Durée : 10 jours

Rémunération : Catégorie C - 1^{er} échelon de l'échelle 3 ; plus 10% de congés payés

Période : fin juin 2021- fin août 2021

Nombre d'emplois ouverts : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 0 sans participation

DÉCIDE de créer 15 emplois vacances recrutés sur des contrats de 10 jours de fin juin à fin août 2019 dans les différents services de la mairie.

DE RÉMUNÉRER ces emplois : Catégorie C- Groupe 1 - 1^{er} échelon de l'échelle C1, plus 10% de congés payés

DÉCIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2021, chapitre 012

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CESSION COMMUNE/MÉTROPOLE DE LYON - DOMAINE PUBLIC AUTOUR MAIRIE-CCAS-PM

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Marjorie MERCIER

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Suite aux travaux réalisés dans le cadre du FIC (Fonds d'Initiative Communale) en lien avec l'implantation des commerçants du marché sur la contre allée longeant la mairie, il a été convenu entre la commune et la Métropole de Lyon qu'une cession des espaces aménagés soit opérée au bénéfice de la Métropole.

Les travaux de division réalisés par le géomètre (cf. plan joint), font apparaître une cession d'environ 850 m² de terrain au profit de la Métropole, répartis autour des bâtiments de l'Hôtel de Ville du CCAS et de la police municipale.

La « Pierre-Bénite » et la plaque associée implantées sur les espaces à céder resteront la propriété de la Commune qui pourra en disposer à son gré.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer cette cession sous le régime des dispositions de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes qui exonèrent les personnes publiques de l'obligation de déclassement, dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Le bien a été évalué par les Domaines en date du 09 mars 2021 à un euro (1 €).

Les espaces cédés constituent des espaces publics ouverts à la circulation publique et entrent donc dans les compétences de la Métropole de Lyon.

En contrepartie, la Métropole de Lyon a réalisé les aménagements et en assurera l'entretien.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL033-DE

C'est pourquoi, il est proposé de procéder à cette cession de terrain au prix d'un euro (1 €). Les espaces cédés relèveront du domaine public de voirie aménagé.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

et 0 contre

et 0 abstentions

et 0 sans participation

APPROUVE la cession, par la Commune de Pierre-Bénite, d'environ 850 m² de domaine public à domaine public à proximité des bâtiments de l'Hôtel de Ville et du CCAS/PM au profit de la Métropole de Lyon, selon le plan de division réalisé le 20 février 2019 par l'Unité topographique et délimitation du domaine public de la Métropole de Lyon.

DECIDE que cette cession se fera au prix d'un euro (1 €).

DECIDE que la « Pierre-Bénite » et la plaque associée implantées sur les espaces à céder resteront la propriété de la Commune qui pourra en disposer à son gré.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216901520-20210406-VILLE_2021DL033-DE

-----0000000-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VŒU POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU PONT À VERNAISON

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/03/2021

Compte-rendu affiché le null/null/null

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Patrice LANGIN
Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Patrice LANGIN
Marine BOISSIER a donné procuration à Marjorie MERCIER
Anne DEMOND a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE
Jacques ROS a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Eliane CHAPON
Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Dominique
Alain DONJON a donné procuration à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI a donné procuration à Roger MAJDALANI
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Construit sur le Rhône au sud de Lyon, le pont de Vernaison illustre les ouvrages du patrimoine français qui, après plusieurs décennies de service, nécessitent une vigilance accrue. Ce pont suspendu a été construit en 1957. Il comporte trois travées de 45, 231 et 45 m de longueur qui supportent une chaussée de 5,5 m de largeur, ouverte à la circulation routière et piétonne. Il a déjà fait l'objet à plusieurs reprises de chantiers de sécurisation, mais aujourd'hui sa suspension par câbles préoccupe les autorités qui ont décidé de le mettre sous surveillance permanente.

- Dès 2017, un comité de pilotage métropolitain avait été mis en place afin de travailler au remplacement du pont à très brève échéance.
- La Métropole a voté le 20 janvier 2020 plus de 10 millions d'euros pour une action d'urgence multiple : des réparations expresses liées à la corrosion et à l'allongement des barres d'ancrage, le lancement d'études pour la création d'un pont de secours pour suppléer le pont suspendu actuel s'il devait fermer avant la création d'un nouveau pont et le lancement d'études d'un nouveau pont.
- En 2020, des capteurs acoustiques ont été installés sur les câbles de l'ouvrage afin de pouvoir suivre en temps réel son état.
- Depuis l'hiver dernier, les poids lourds ont l'interdiction d'emprunter le pont. Ces mesures provisoires étaient censées le préserver jusqu'à la construction d'un nouvel ouvrage estimé à 50 millions d'euros. Des études préparatoires avaient semble-t-il été menées.
- Pour limiter encore l'utilisation de l'ouvrage, la Métropole a informé récemment les élus locaux de sa volonté du passage à sens unique du pont prochainement.

L'ouvrage est considéré comme une véritable porte d'entrée sur le territoire Lônes et coteaux du Rhône et permet de relier les deux rives du fleuve, pour les usagers de l'ouest et l'est lyonnais.

Les seules alternatives pour les automobilistes seraient les ponts de Pierre-Bénite ou de Givors, situés à sept kilomètres de Vernaison. Nous tenons à rappeler ici que le Pont de Pierre-Bénite absorbe d'ores et déjà une quantité nettement plus importante de poids-lourds depuis la fermeture du pont de Vernaison aux poids-lourds.

Les élus locaux de 15 communes se sont mobilisés en faveur de la construction d'un nouveau pont. Ils ont adressé une lettre ouverte à M. Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon, qui n'a pas retenu ce chantier dans les investissements prévus sur le mandat.

Les élus s'alarment des conditions de déplacement dans ce bassin de vie, déjà complexes. L'ouvrage est aujourd'hui quotidiennement embouteillé aux heures de pointe, par les trajets pendulaires, tout comme le centre de Vernaison et les routes départementales situées des deux côtés du Rhône, asphyxiées par ricochet.

La présence d'un passage à niveau juste après le pont actuel ne fait qu'aggraver les bouchons, lorsque les barrières de sécurité s'abaissent pour laisser passer les trains. Ce passage à niveau est d'ailleurs un frein bien identifié par l'Etat et la région pour l'augmentation de la cadence des trains sur la ligne Lyon-Saint Etienne. La construction d'un nouvel ouvrage est donc un enjeu d'envergure intercommunale voir régionale pour le développement du trafic TER. Cette orientation a d'ailleurs été partagée par la quasi-totalité des listes candidates aux dernières élections métropolitaines.

Par ailleurs, la Métropole rappelle que la construction d'un pont était prévue par l'État plus au sud, non loin de Givors.

Il s'agit pour les élus d'une tactique pour détourner l'attention puisque le projet est en discussion depuis au moins trois ans dans le cadre des alternatives à l'A45 entre Lyon et Saint-Etienne. Rien n'est acté à ce jour et l'implantation géographique de ce nouvel ouvrage ne semble pas en mesure de délester le trafic actuel sur le Pont de Vernaison.

La construction d'un nouveau pont prendrait 7 à 8 ans. La Métropole a prévu des mesures conservatoires sur le pont actuel et la construction d'un ouvrage provisoire, en cas de besoin, pour 10 millions d'euros.

Face à un problème de sécurité à court terme sur un pont de venaison qui se dégrade, M. Jean-Charles Kohlhaas, vice-président de la Métropole de Lyon en charge des grands ouvrages et grandes infrastructures, annonce vouloir « prendre des mesures de mise en sens unique Ouest-Est dès le printemps pour éviter de fermer définitivement le pont ».

Cette mesure aurait pour conséquence directe de transférer des milliers de véhicules vers Pierre-Bénite et le nœud de l'A450, quotidiennement saturé et d'exposer notre population à encore plus de pollution. Rappelons à cet égard que cette décision de la Métropole succède à notre vœu de prolongement du métro B, balayé d'un revers de la main en l'absence de tout échange et concertation, visant pourtant à proposer une alternative crédible à la voiture.

Les élus locaux de 15 communes du sud de la Métropole considèrent qu'il est indispensable :

- d'engager très rapidement les études pour un nouvel ouvrage,
- d'engager la concertation avec tous les acteurs du secteur : communes, Métropole, État, Région, SNCF, Acteurs économiques, ...
- de prévoir le financement nécessaire à la réalisation d'un nouveau pont tous modes : piétons, vélos, voitures, transports en commun et poids lourds.
- de prévoir la restauration de l'ouvrage existant pour qu'il puisse être dédié aux modes actifs en liaison complémentaire à la Via Rhona.

La réalisation du nouveau pont va dans le sens d'une optimisation des modes de déplacement du XXIème siècle, en favorisant les modes actifs et permettant notamment un meilleur cadencement des trains, et s'intègre véritablement dans la prise en compte du Développement Durable de notre pays. Ce réseau homogène apporterait une qualité de vie non négligeable à nos territoires dont les enjeux de mobilité sont stratégiques. **Son impact sur notre cadre de vie et la qualité de l'air sera indéniable et fera consensus.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour,

et 0 contre

et 4 abstentions

et 0 sans participation

APPROUVE la formulation de ce vœu à M. le Président de la Métropole pour que l'étude soit inscrite au plan de mandat 2021-2026, et les financements mis en œuvre

SOUTIENT le projet de construction d'un nouveau pont tous modes et la conservation de l'ouvrage existant pour une utilisation par les piétons et cyclistes

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,
Pierre-Bénite, le 07/04/2021
Le maire,



Jérôme MOROGE

